

Dès l'établissement du régime allié qui, avec la suppression de la Régie française, ne préleva plus de taxe sur *le tabac*, Pescatore se jeta sur le commerce et la manufacture de ce sympathique produit. Bientôt après il prit comme associé son frère JEAN-PIERRE (III 7) qu'il maria à sa belle-sœur Beving.



Texte des sachets*)

Dans l'annonce que la maison *Pescatore frères* publia dans le « Journal officiel » (que nous citons d'après M. Noppeney), nous lisons qu'elle continuera la fabrique de tabac établie par L. A. Pescatore. Nous supposons qu'il faut lire J. A. Pescatore (le grand-père), puisqu'il ne peut pas s'agir du commerce de tabac de leur père qui s'appelait D. M. Pescatore.

L'association des deux frères ne dura que jusqu'en 1817. Antoine continuera les affaires de la maison de commerce tandis que JEAN-PIERRE reprendra la manufacture de tabacs.

A côté de cette activité, Antoine et Jean-Pierre Pescatore se découvrirent — comme il fallait s'y attendre — un goût prononcé pour les *opérations bancaires*, caractéristiques pour l'époque : les prêts, dépôts et recouvrements de traites tirées de l'étranger sur des commerçants luxembourgeois.** (3)

En 1822 Antoine et JEAN-PIERRE Pescatore — dont les caractères, somme toute, s'accordaient bien — se décidèrent à nouveau à conjuguer leurs efforts. Et quoique la banque portât le seul nom de Jean-Pierre, les deux frères marchèrent fidèlement la main dans la main, partageant heurs et malheurs.

*) Le facsimile de la marque de fabrique des deux Pescatore a été mis à notre disposition par M. Ferdinand Pescatore-Heuertz.

**) Les frères Pescatore avaient hérité de leur père, mort en 1810, quatre maisons situées Marché-aux-Poissons et contiguës à la propriété de leur frère FERDINAND. (A leur emplacement s'éleva plus tard la maison de maître des SCHERFF qui englobera ultérieurement les Musées de l'Etat).

Parmi ce groupe de quatre maisons se trouvait également celle « zum wilden Mann », à l'embouchure de la montée du Pâfendall. Lorsque la bâtisse fut démolie en 1838, Antoine Pescatore fit enlever la statue ayant servi d'enseigne depuis des centaines d'années et la fit remettre à la Bibliothèque Nationale. La vénérable pièce se trouve aujourd'hui au Musée. (4)

En 1813, la maison du grand-père (le n° 7 du Marché-aux-fruit, l'actuel n° 26 de la rue du Gouvernement) appartenait en indivision à Antoine Pescatore et ses frères. L'acte Kneip du 21 août par lequel la maison fut louée moyennant un loyer annuel de 1000 francs à la dame M. L. Probst, épouse du général baron *Dornès*, exceptait de la location « les appartements connus sous le nom de quartier des militaires, ayant issue sur la rue de l'Eau. » Ces pièces auront probablement été les mêmes que Pescatore mit en 1816/17 à la disposition de la Loge, en attendant que celle-ci s'installât dans la maison *Wortminger* avant d'acquiescer — grâce aussi aux contributions d'Antoine et JEAN-PIERRE PESCATORE (admis dans la franc-maçonnerie en 1818) l'ancienne maison des merciers où avait siégé leur grand-père.

Les recensements de 1821 et 1829 indiquent comme propriétaire et habitant *J.-B. Thorn Suttor*, le futur gouverneur. Grâce à la même source nous savons aussi que *Jos. Ant. Pescatore* possédait en 1821, l'actuel n° 3 de la rue de la Congrégation, l'ancien refuge des Clarisses Urbanistes dites du St Esprit. Quatre ans plus tard, la maison connue sous la désignation du « Petit Collège », appartiendra à son frère GUILLAUME. (6)